

# THÉMATIQUE 1

## QUEL REGARD PORTER SUR LE PASSÉ ESCLAVAGISTE DE LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN





Mahé de Labourbonnais

Dessin au crayon de papier réalisé par David d'Eurveilher pour l'album *Bal Kabar* de Davy Sicard afin d'illustrer la chanson «Mahé » (2020).

## QUEL REGARD PORTER SUR LE PASSÉ ESCLAVAGISTE DE LA RÉUNION ?

Gilles GAUVIN

### ► CONTEXTE

#### LE DÉBOULONNAGE DES STATUES HÉRITÉES DE LA COLONISATION ET DE L'ESCLAVAGE

Aut-il y voir la conséquence d'une plus grande sensibilité de la population sur la thématique des discriminations raciales ou celle des « abus de la mémoire », toujours est-il que le meurtre en mai 2020 de l'Afro-Américain George Floyd a déclenché un mouvement de colère populaire aux États-Unis, puis dans le monde, en particulier sous la forme d'une destruction de statues de personnalités politiques impliquées dans la pratique de l'esclavage ou ayant joué un rôle dans la colonisation européenne. Les Antilles françaises, mais aussi La Réunion, ont été touchées par ce mouvement *Black Lives Matter*. Cependant, les contestations dans les Outre-mer avaient débuté bien avant. En 2011, à l'occasion des dix ans de la « loi Taubira », la statue de Mahé avait déjà été bâillonnée et recouverte d'un panneau « je suis raciste ». Le 12 mai 2015, le visage de la statue était recouvert d'un drap blanc, et affublé d'un panneau avec le même slogan. Une pétition recueillant 1 380 signatures avait alors été lancée pour demander le retrait de la statue. En août 2020, suivant cette fois le mouvement mondial d'indignation, une nouvelle pétition était mise en ligne et un courrier envoyé à l'association des maires pour demander de « mettre en place une commission publique d'études et de concertation sur les noms des rues et des places publiques, sur les noms des écoles, des lycées, des collèges et des universités, sur les édifices publics ainsi que sur la place et les lieux des statues honorifiques afin que nous parvenions à un équilibre vis-à-vis de la représentation de l'histoire et de

et de la mémoire de ce pays ». En octobre 2021, la statue était cette fois recouverte entièrement de rose, sans que l'on sache s'il fallait y voir un lien avec le mois « d'octobre rose » consacré à la lutte contre le cancer du sein. La maire de Saint-Denis, Ericka Bareigts, ancienne ministre des Outre-mer, engageait alors une action visant à faire déboulonner « proprement » la statue.

## ► ANALYSE

### UN REGARD DÉCENTRÉ QUI INTERPELLE.

Le document est un dessin en noir et blanc réalisé par David d'Eurveilher, à la demande du chanteur Davy Sicard, pour illustrer la chanson « Mahé », sortie dans l'album *Bal Kabar* en 2021. Il offre une vue partielle du jardin de la préfecture à Saint-Denis. Au premier plan, sur la droite, se trouve la statue du gouverneur Mahé de Labourdonnais, dont le nom, gravé sur une plaque, est lisible, mais dont on ne voit pas la tête. Le bas de l'image semble inondé de lumière et la grille qui entoure la statue finit par s'effacer. Ce n'est donc pas sur le monument qu'est centré le regard de l'observateur, mais plutôt sur l'arrière-plan où on distingue deux voitures garées, l'une blanche, l'autre noire, éclairées par la lumière du soleil. Entre la statue et le parking, on devine un banc vide sous l'ombre des arbres. Le dessin réaliste se présente à la manière d'une nature morte dont le sujet principal n'est cependant pas identifiable. Le spectateur, qui découvre l'illustration dans le livret de l'album CD, ne peut qu'être surpris, car elle accompagne la chanson consacrée à Mahé qui n'est pourtant pas le point focal de l'image. En outre, on ne peut que s'interroger sur le fait que la tête n'apparaît pas sur le dessin. La statue du gouverneur, dont la présence au cœur de cet espace mitoyen de la préfecture se retrouve de plus en plus contestée, aurait-elle eu la tête coupée ?

## ► INTERPRÉTATION

### ARRIVER À ASSUMER PLEINEMENT LE PASSÉ ESCLAVAGISTE.

**D**avid d'Eurveilher a tout d'abord opté pour un dessin en noir et blanc qui lui semblait être le plus approprié pour le sujet traité. Tout d'abord, parce qu'il s'agit de la question de l'esclavage et de la vision binaire Noirs – Blancs qui y est associée. Ensuite, parce que la chanson aborde une question relative au passé de La Réunion et à la place qu'il occupe dans les mémoires. Alors que la présence des voitures à l'arrière-plan donne un repère contemporain évoquant l'actualité de la question posée par la chanson (faut-il déboulonner la statue de Mahé ?), le dessin construit une distance entre le spectateur et la scène à observer du fait du recours au noir et blanc et non à la couleur.

Pourquoi avoir décidé de ne pas faire de la statue le point central du dessin et surtout de ne pas en représenter la tête ? Le texte de la chanson de Davy Sicard établit des constats et interpelle celui qui écoute. Le chanteur invite à une réflexion et à un engagement citoyen. Cela se traduit d'ailleurs dans l'interprétation sur scène : Davy Sicard demande au public de réagir à une série de propositions. Faut-il laisser ce lieu mémoriel tel qu'il est ? Faut-il accompagner la statue d'une meilleure information historique ? Faut-il proposer en vis-à-vis une autre œuvre d'art lui répondant ? Faut-il déboulonner la statue ?

La statue de Labourdonnais occupe une place non négligeable du dessin. Elle a été installée en 1856, sous le Second Empire. Le gouverneur créole Henri Hubert Delisle inaugure alors en grande pompe, devant une foule considérable, la statue en bronze, primée d'une médaille l'année précédente à l'exposition universelle de Paris. Le projet a été lancé en 1846, sous la monarchie de Juillet qui termine alors la conquête de l'Algérie. Il a pour ambition de rappeler ce que fut la puissance coloniale de la France dans l'océan Indien à travers le rôle déterminant qu'y a pris Mahé de Labourdonnais entre 1735 et 1746.

Cette statue fait partie du paysage, et donc de l'univers mental des Dionysiens et des Réunionnais, depuis plus d'un siècle et demi. Elle occupe même le centre d'un jardin public dont le rôle symbolique n'est pas anodin car, jouxtant la préfecture, ancien hôtel du gouverneur, il a accueilli nombre de manifestations. Cependant, comme pour bien des monuments aujourd'hui, la grande majorité de la population n'y prête

plus vraiment attention. C'est ce que souligne le fait que la statue ne soit pas l'objet central de l'image, puisqu'elle s'arrête au niveau du cou de Mahé. Mais la « tête coupée » par le cadre pose aussi la question de la présence, dans ce lieu symbolique, de la statue du gouverneur général des Mascareignes. Ce dernier a en effet joué un rôle déterminant dans l'organisation de la chasse aux noirs-marrons et a amplifié le commerce des esclaves, avec lequel il s'est d'ailleurs enrichi personnellement. Cette statue, héritage des ambitions impériales françaises dont l'élite réunionnaise se faisait le chantre, rappelle surtout aujourd'hui la place fondamentale qu'occupe l'esclavage dans l'histoire de La Réunion. Comment arriver à assumer le passé qui ressurgit aujourd'hui avec la présence de cette statue ? Le dessin, par un simple déplacement du regard, reprend finalement à sa façon la question complexe posée par la chanson.

## ► MISE EN PERSPECTIVE

### LES MÉMOIRES NE SONT PAS L'HISTOIRE.

La reconnaissance de l'abolition de l'esclavage à La Réunion comme date fondamentale de son histoire est finalement très récente. Cantonné à la sphère privée dès 1849, le souvenir de l'abolition disparaît de la sphère publique jusqu'en 1936 où, dans le contexte des luttes sociales du moment, le combat pour la liberté des esclaves est mobilisé par quelques mouvements syndicaux et politiques. Ce n'est vraiment qu'à la départementalisation, en 1946, que le 20 décembre sort du *fénoir*, porté par la fédération communiste de La Réunion. C'est ensuite l'action du Parti communiste réunionnais (PCR), qui a conduit à la reconnaissance d'un jour férié dans les départements ultramarins en 1983. À partir des années 1980, la décentralisation aidant à dynamiser les politiques culturelles régionales, de nombreuses associations affirmant leur identité autour de la thématique de l'esclavage émergent sur la scène publique réunionnaise.

Comme dans « l'Hexagone », c'est le cent cinquantième anniversaire de l'abolition, en 1998, qui donne un nouvel écho au souvenir de la traite négrière, de l'esclavage et de son abolition. Une importante exposition organisée aux archives départementales offrait pour la première fois une grande diversité de documents avec un triple objectif : toucher un public varié, présenter des documents patrimoniaux et stimuler le travail scolaire. Au niveau national, la « loi Taubira » de 2001, portée à l'origine par les députés du PCR et faisant de la traite et de l'esclavage pratiqués par les



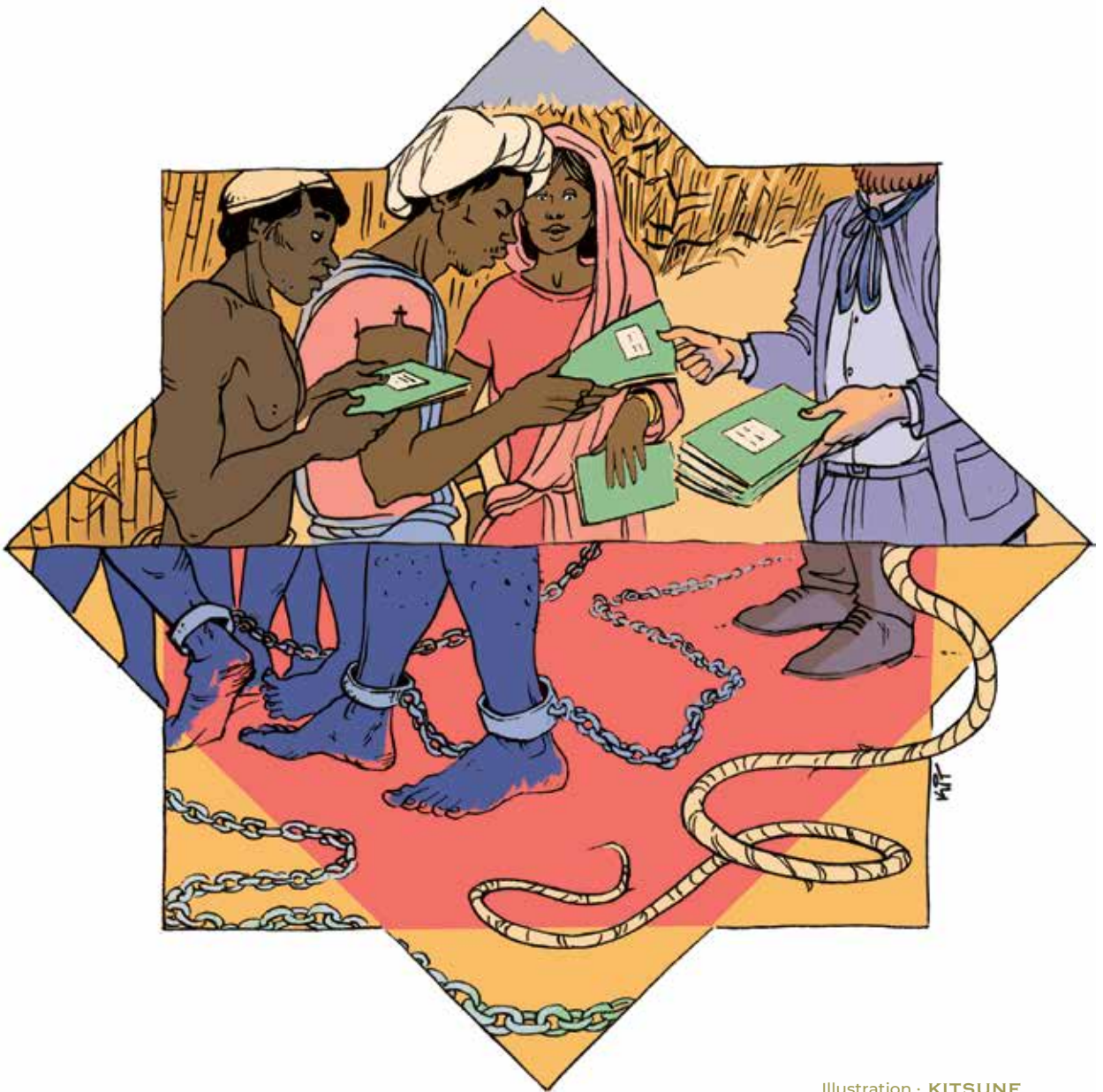


Illustration : KITSUNE

Européens un crime contre l'humanité, a entraîné une série de mesures importantes tant au niveau des commémorations (la reconnaissance du 10 mai puis du 23 mai, en plus des dates particulières aux départements et régions d'outre-mer), que de l'enseignement ou de la recherche. Les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire-géographie instituées dans les DROM depuis 2000, ont eu pour conséquence directe de faire de la thématique de l'esclavage à La Réunion celle la plus étudiée par les enseignants qui s'emparent de l'histoire locale, selon une étude de 2017.

Les espaces mémoriels se sont multipliés aux quatre coins de l'île et les actions conduites par l'universitaire Sudel Fuma autour de la route de l'esclave et de l'engagé dans l'océan Indien, avec le projet « stèles de mémoire » à partir de 2004, ont inscrit cette dynamique mémorielle dans de nombreux pays de la zone océan Indien. Le bicentenaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu, en 2011, a alimenté une profusion d'expressions mémorielles. Portée à partir des années 1970 par le professeur Hubert Gerbeau, relayé ensuite par Sudel Fuma et Prosper Ève, la recherche historique sur le sujet s'est aussi étoffée, s'enrichissant des apports de l'archéologie depuis le début des années 2000. Le 170<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition était marqué à La Réunion par d'importantes festivités et le Conseil départemental annonçait la réalisation, en lieu et place de l'actuel musée de Villèle d'un grand musée de l'habitation et de l'esclavage.

Le « déboulonnage » de la statue de Mahé pourrait-il paradoxalement contribuer à faire entrer l'ancien gouverneur dans notre histoire collective ? Peut-être si elle se trouvait redéposée dans un musée, mais la faire disparaître ne pourrait en rien effacer l'histoire de l'esclavage et la responsabilité des élites de La Réunion dans le système esclavagiste. Ce qui est sûr, c'est que les statues de l'espace public ne servent pas à apprendre l'histoire. Elles témoignent d'une volonté mémorielle à une époque donnée et constituent de ce fait un patrimoine à sauvegarder car c'est un vestige de l'histoire. Les statues constituent ainsi des marqueurs de la construction d'une identité collective. Vouloir les déboulonner sans une réflexion d'ordre historique et philosophique, revient à répéter la pratique de la Rome antique de la *damnatio memoriae* (la damnation de la mémoire) consistant à effacer toute trace d'un personnage ou d'un évènement dont on ne veut plus entendre parler. Il ne faut ni céder à l'effacement de la mémoire qui caractérise tous les totalitarismes, ni pétrifier le passé au nom du « devoir de mémoire ». De plus, si la mémoire est portée par l'émotion individuelle et collective, l'histoire, a pour objectif de proposer un récit critique permettant de saisir la complexité du passé. Regarder et assumer le passé colonial de la France, au-delà d'une lecture morale de la lutte du Bien contre le Mal, pourrait nous inviter finalement à réfléchir à la place qu'occupe aujourd'hui Mahé de Labourdonnais dans les autres îles de l'océan Indien. En effet, cette « statue de la discorde » installée au Barachois nous rappelle finalement un destin partagé avec d'autres territoires voisins que, le regard focalisé vers la « Métropole », nous ignorons.



## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Conseil général de La Réunion, Mahé de Labourdonnais. Catalogue de l'exposition réalisée aux archives départementales, mars 1987.
- Prosper ÈVE, *Le 20 décembre 1848 et sa célébration à La Réunion : du déni à la réhabilitation (1848-1980)*, Paris, L'Harmattan – Université de La Réunion, 2000.
- Prosper ÈVE, *Le 20 décembre 2004 : le temps de la parole*, Saint-André, Océan Éditions, 2005.
- Pierre-Éric FAGEOL & Sylvain GENEVOIS, « Étude sur les adaptations des programmes d'histoire-géographie à La Réunion - Rapport d'enquête », 2017. [En ligne sur [hal.archives-ouvertes.fr](http://hal.archives-ouvertes.fr)].
- Gilles GAUVIN (dir.), *Île de La Réunion. Regards croisés sur l'esclavage. 1794-1848. 20 ans après. 2<sup>e</sup> édition enrichie*, Saint-André, Épica Éditions, 2019.
- Gilles GAUVIN, « Du déboulonnage des statues. Lettre à Hippolyte Foucque », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, n° 38, p.151-162.
- Hubert GERBEAU, *L'esclavage et son ombre : l'île de Bourbon aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat d'État Histoire. Université de Provence, 2005..
- Jacqueline LALOUETTE, *Les statues de la discorde*, Paris, Éd. Passés composés / Humensis.
- Louis Antoine ROUSSIN, « Inauguration de la statue de Mahé de Labourdonnais par M. le Gouverneur Henry Hubert Delisle », dans *Album de l'île de la Réunion, 1860-1867*, t.1, p.16. [en ligne sur [IHOI.org](http://IHOI.org)]
- Davy SICARD, « Mahé », dans *Bal Kabar*, 2020.